



FEDERATION LUXEMBOURGEOISE DE BASKETBALL

DEMANDE DE LICENCE

Date : _____ Club : _____

Nom : _____ Nationalité : _____

Prénom : _____ Date Médico : _____

Arbitre Coach Officiel Neutre

Poussins Minis Scolaires Cadets Juniors SH

Poussines Fillettes Filles-Scolaires Cadettes Juniores SD

N° : _____ Rue : _____

Code Postal : _____ Localité : _____ Pays : _____

Tél. : _____ E-Mail : _____

Dernier club au Gr-D. Luxembourg/saison : _____

Dernier club à l'étranger/saison : _____

Remarques :

- Toute demande doit être remplie en majuscules de façon exacte et complète et accompagnée des documents indiqués à la page 2 « Annexes requises » pour la catégorie concernée.

- Pour les candidats de moins de 18 ans, la signature du représentant légal est requise.

- Par sa/leurs signature(s), le demandeur de licence et son représentant légal, si applicable, ainsi que son club certifient que le demandeur de licence est en règle avec les dispositions légales concernant la libre circulation des personnes et l'immigration et avec le droit du travail luxembourgeois.

- Par sa/leur signature(s), le demandeur de licence et son représentant légal, si applicable, consentent à ce que les données fournies dans le cadre de la présente demande soient traitées par la FLBB conformément au RÈGLEMENT (UE) 2016/679 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE-et que celles-ci pourront être transmises et traitées par des tiers afin de permettre à la FLBB de remplir ses missions.

- Le demandeur s'engage à respecter les statuts et règlements de la FLBB.

Signature du
Représentant légal

Signature du
secrétaire du club

Signature du
titulaire

Annexes requises :

- Pour toutes les catégories : Document certifiant la date de naissance (certificat de naissance, copie de la carte d'identité, passeport).
- Pour les personnes, ressortissantes de pays tiers, engagées par un club en tant que sportifs au sens de la législation sur la libre circulation des personnes et l'immigration, la demande de licence de joueur doit être accompagnée de la page du passeport (copie certifiée conforme) indiquant la date d'entrée dans l'espace Schengen. Il est rappelé que le secrétariat devra être en possession du titre de séjour luxembourgeois dans les délais prévus aux statuts de la FLBB.
- Pour les personnes, ressortissantes de pays tiers, engagées par un club en tant que sportifs au sens de la législation sur la libre circulation des personnes et l'immigration, résidant depuis plus de 3 mois dans l'espace Schengen (en dehors du Luxembourg) à la date de demande de licence, la demande de licence de joueur doit être accompagnée de la page du passeport (copie certifiée conforme) indiquant la date d'entrée dans l'espace Schengen et du titre de séjour du joueur concerné délivré par l'autorité compétente du pays de résidence concerné (le cas échéant accompagné d'une traduction dans une des langues administratives du Luxembourg par un traducteur/interprète assermenté). Il est rappelé que le secrétariat devra être en possession du titre de séjour luxembourgeois dans les délais prévus aux statuts de la FLBB.
- Pour les personnes, ressortissantes de pays tiers, engagées par un club en tant que sportifs au sens de la législation sur la libre circulation des personnes et l'immigration, résidant depuis plus de 3 mois dans l'espace Schengen (à l'étranger et au Luxembourg, ou au Luxembourg) à la date de la demande de licence, la demande de licence de joueur doit être accompagnée de la page du passeport (copie certifiée conforme) indiquant la date d'entrée dans l'espace Schengen et du titre de séjour du joueur concerné (le cas échéant accompagné d'une traduction dans une des langues administratives du Luxembourg par un traducteur/interprète assermenté). Il est rappelé que le secrétariat devra être en possession du titre de séjour luxembourgeois dans les délais prévus aux statuts de la FLBB.
- Pour les personnes, ressortissantes de pays tiers, engagées par un club en tant que travailleurs salariés frontaliers au sens de la législation du travail, la demande de licence de joueur doit être accompagnée de la page du passeport (copie certifiée conforme) indiquant la date d'entrée dans l'espace Schengen et de l'autorisation de travail délivrée par l'autorité compétente.
- Pour les personnes, ressortissantes de pays tiers, non visées aux tirets 2 à 5, et autorisées à résider au Luxembourg, la demande de licence doit être accompagnée d'un document officiel attestant cette autorisation (p.ex. titre de séjour valable ou carte de séjour de membre de famille d'un citoyen de l'Union européenne).
- L'attestation du contrôle médico-sportif (durée de validité en cours) doit être fournie par tout demandeur de licence de joueur ou d'arbitre.